

Lundi 25 mai 2020

Concours Créactifs 2020 : à vos candidatures !

Le concours Créactifs est désormais LE rendez-vous incontournable pour tous les jeunes entre 18 et 30 ans, résidents sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et qui ont un projet novateur en tête ! Il a déjà permis la réalisation de 99 projets portés par les jeunes du territoire. La 12^e édition du concours est désormais ouverte. Les jeunes souhaitant candidater ont jusqu'au 11 septembre pour déposer leurs dossiers.



Depuis sa création en 2009, la Métropole porte ce concours qui récompense les projets en lien avec les compétences de la collectivité (Développement économique, Environnement et développement durable, Services publics (transport, eau, assainissement, déchets, voirie,...), Solidarité (politique de la ville, insertion des publics en difficulté, lutte contre les discriminations, égalité femme/homme et promotion de la santé), Culture, Tourisme, Sports, Habitat/Logement, Enseignement supérieur et recherche, Coopération décentralisée) et qui s'inscrivent dans une démarche de protection de l'environnement ou de développement durable.

Ce concours gratuit a pour objectif de permettre aux jeunes de participer activement à la vie de la collectivité, en les associant à la construction d'une métropole plus durable et plus inclusive, tout en leur donnant l'opportunité d'avoir un financement pour leur projet grâce à une aide de la Métropole pouvant atteindre 5 000 €.

La jeunesse est un axe transversal du Contrat de Ville. La Métropole peut attribuer une prime supplémentaire d'un montant de 2 500€ aux lauréats habitant un quartier du Contrat de ville* ou portant un projet ayant un impact direct sur ces quartiers.

> Pour participer, le dossier d'inscription est à compléter directement en ligne :
<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/concours-creactifs>.
Les dossiers sont à déposer jusqu'au 11 septembre 2020.

Les 11 éditions de Créactifs en chiffres

99 projets financés

63 créations d'entreprises

291 dossiers déposés
depuis la création du concours

417 724 € investis pour soutenir des projets innovants
sur le territoire

** Les 16 quartiers prioritaires sont répartis sur 14 communes. Ils représentent une population de 46 710 habitants. Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ont été retenues les quartiers prioritaires qui se trouvent sur les communes de : Bihorel, Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen. Les 9 territoires de veille active que compte le territoire de la Métropole sont répartis sur 4 communes : Caudebec-lès-Elbeuf, Deville-lès-Rouen, Grand Quevilly et Oissel.*

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05